

COMITE ROMAND CONTRE LES PROJETS FISCAUX CENTRALISATEURS

Case postale 173

1001 LAUSANNE

No 7

La condamnation d'une réforme

Comme le projet rejeté en 1977, le régime financier sur lequel nous voterons le 20 mai 1979 cherche à supprimer les déficits successifs des comptes fédéraux.

Les embarras de la Confédération ont leur origine dans la multiplication de ses interventions. Après le second conflit mondial, les dépenses de la mobilisation et de l'économie de guerre ont diminué sans que les ressources exceptionnelles accordées à l'état central - impôt sur le chiffre d'affaires et impôt de défense nationale - soient supprimées. Les cantons pas contre ont dû faire face aux charges d'investissement et de fonctionnement provoquées par un développement démographique et économique imprévu. L'insuffisance des moyens cantonaux et la relative opulence fédérale ont incité à charger la Confédération de tâches supplémentaires. Il en est résulté un affaiblissement de l'autonomie des Etats confédérés et une hypertrophie de l'administration centrale. La détérioration de la situation financière aidant, la nécessité d'une nouvelle répartition des charges et des ressources a été reconnue.

Beaucoup plus que l'incroyable projet de nouvelle Constitution fédérale, qui escamote les garanties des cantons et des personnes en confondant tous les pouvoirs dans un "état suisse", cette remise en ordre des compétences respectives de la Confédération et des cantons devrait être la grande affaire politique de ces prochaines années. Condition première d'un redressement durable des finances publiques, cette réforme est menacée par les projets fiscaux qui nous sont proposées.

Accorder à la Confédération le bénéfice entier de la taxe sur la valeur ajoutée et inscrire l'impôt fédéral direct dans la Constitution en supprimant toute limite de durée, c'est préjuger des résultats de la révision promise. La répartition des recettes ainsi effectuée au profit de Berne, toute réforme substantielle serait condamnée et la concentration croissante de la puissance politique consacrée.

L'enjeu du 20 mai est de nature politique. Le principe de la taxe sur la valeur ajoutée n'est pas en cause. Excepté le refus inacceptable dans nos cantons de traiter le vin comme un produit agricole, il s'agit d'un impôt équitable et aux effets favorables sur l'économie d'un pays exportateur. Toutefois, par le fait même qu'elle constitue la seule innovation fiscale importante possible, son introduction devrait s'accompagner d'une remise en ordre de l'ensemble des finances publiques dans le respect de la structure fédéraliste de la Suisse.

Michel Haldy.

Lausanne, le 11 mai 1979

COMITE ROMAND CONTRE LES PROJETS FISCAUX CENTRALISATEURS

Case postale 173

1001 LAUSANNE

No 8

Un taux qui pourrait varier dangereusement

Les milieux de l'hôtellerie et de la restauration sont bien conscients, comme de nombreux autres secteurs économiques, de la nécessité d'équilibrer les finances fédérales et des sacrifices que cela implique. Ils se font un peu tirer l'oreille pour accepter l'introduction de cette fameuse TVA qui paraît moins accablante pour eux que pour d'autres professions.

Les craintes émises ne manquent pas de pertinence. En effet, si l'on estime que le taux actuel peut être supportable, malgré ses effets néfastes sur les prix, aucune garantie n'est donnée qu'il ne sera pas modifié prochainement. Une simple décision fédérale pourrait tout remettre en question et charger lourdement un bateau qui lutte désespérément pour ne pas faire naufrage.

Une hausse de ce pourcentage de 4 %, si minime serait-elle, aurait des répercussions catastrophiques que l'on craint très sérieusement.

C'est la raison pour laquelle, les milieux de l'hôtellerie et de la restauration demandent des certitudes et non simplement des promesses. Tant que des garanties ne seront pas données officiellement, il sera difficile de faire le pas et d'entrer dans les vues des autorités.

Et cette hésitation n'est pas une marque de mauvaise volonté ou le signe d'un patriotisme atteint dans son essence. La corporation a toujours prouvé qu'elle avait un sens très poussé de la patrie et du bien commun. C'est justement pour éviter que des charges trop lourdes ne pèsent sur les consommateurs que l'on exige des certitudes. On a trop peur qu'en donnant le petit doigt, toute la main y passe !

En maintenant les prix durant de nombreuses années, ceci malgré les hausses des matières premières, des salaires, des frais généraux, les hôteliers, les cafetiers, les restaurateurs, suivant en cela l'exemple d'autres institutions comme les vigneronnes ont fait preuve de civisme et de clairvoyance. Ils ne tiennent pas à ce que ces sacrifices librement consentis, et appréciés de la population, n'aient servi à rien.

Ils devront très certainement, dans un avenir rapproché, revoir leurs prix et procéder à des adaptations. Si cette opération se complique par l'arrivée de nouvelles taxes, la réaction sera très amère.

Aussi demande-t-on instamment d'éviter des surprises désagréables.

R.

Lausanne, le 11 mai 1979